

=====

**SYNDICAT MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE-SAILLANS**  
**(S.M.P.A.S. EAU & ASSAINISSEMENT)**

=====

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 12  
Nombre de Conseillers en exercice : 12  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 10

Le vingt-deux mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire.

Date de convocation : 15 mars 2022

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 12

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS :** Jean-Philippe ROCHE, Julie MEURANT, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD et Laurence ALGOUD

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS :** Saïd FELKAOUI

**ABSENTS EXCUSES:** Sylvain FRANCOIS, Damien LEYRAUD, Sébastien CHOUPAS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Frédéric TRON

---

**Objet : compte de gestion 2021 Eau**  
**N°2022-03-22-01**

Le Conseil Syndical :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être fait assurer que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas lieu de faire des observations,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Syndical déclare que le compte de gestion du service « eau » dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

**Conforme au registre des délibérations,**

**Mirabel et Blacons, le 24 mars 2022**

**Le Président**

**Gilles MAGNON**

**Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le :**  
**et publication le :**

**Le Président,**

